

Introduction

Une opération de développement rural est un processus participatif, mené par une commune, au service du milieu rural. Par ce processus, les mandataires, la population, les associations, les acteurs économiques, sociaux, culturels et environnementaux élaborent et mettent en œuvre une stratégie pour leur territoire.

L'opération est décrite dans un document appelé programme de développement rural qui s'articule en 6 parties :

- L'analyse socio-économique
- Les résultats de la consultation de la population
- Le diagnostic partagé
- La stratégie de développement pour les 10 prochaines années
- Les projets décrits sous forme de fiches, ainsi que leur programmation
- Le tableau récapitulatif

Après la mise en œuvre de nombreux projets issus d'un premier Programme Communal de Développement rural (2009-2019), les citoyens et mandataires communaux se lancent dans leur deuxième Opération de Développement Rural. Dès 2016, la commune réitère sa volonté de s'engager dans l'élaboration d'un second PCDR. En 2019, une fois obtenu l'accord du Ministre pour bénéficier de l'accompagnement de la FRW, la commune met tout en place pour organiser début 2020.

Vous trouverez ci-après un condensé de ce programme communal de développement rural.

Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Aperçu géographique

Située au centre de la Province de Namur, la commune d'Onhaye se trouve à proximité de la ville de Dinant. Bordée par les communes d'Anhée, d'Yvoir, de Dinant, d'Hastière, de Florennes et de Mettet, Onhaye est reprise dans l'aire d'influence de Dinant.

L'environnement physique, naturel et paysager, forestier

La commune d'Onhaye, située dans la Région agro-géographique du Condroz, s'étend sur une superficie de 6553 hectares donc plus de la moitié (65,1%) est couverte par des zones agricoles.

Le ruisseau de Flavion, principal affluent de la Molignée du Sud, et le ruisseau de Féron, sont les deux cours d'eau se situant sur le territoire communal.

La commune d'Onhaye présente une grande richesse biologique, notamment reconnue par 4 sites Natura 2000, qui s'étendent sur 40% du territoire, à savoir :

- La Vallée du Ruisseau de Féron
- La Vallée du Flavion
- La Vallée de la Meuse d'Hastière à Dinant
- Vallée de la Molignée

En outre, Onhaye compte de nombreux sites d'intérêt biologique, arbres et haies remarquables. On peut aussi y retrouver la Sablière de Ninveau.

L'environnement bâti

La commune d'Onhaye compte plusieurs monuments et sites classés tels que le Château de Fontaine, le Château de Falaën et les ruines du Château de Montaigle. Cette commune dispose aussi de plus de 170 édifices, inscrits sur la liste du patrimoine monumental de Belgique.

Population

Comptabilisant 3.247 habitants (1.651 hommes et 1.596 femmes) au 01/01/2021, Onhaye présente une densité de population de +/- 49 habitants par km². Depuis 30 ans, la commune a vu sa population croître, avec une augmentation relative de 14,7% (+415 habitants), en notant tout de même un creux en 2014. Le solde naturel est majoritairement positif et la croissance démographique dépend plutôt des migrations. Les habitants ont principalement quitté le territoire pour une autre commune de l'arrondissement de Dinant.

La pyramide des âges indique une proportion plus importante de personnes âgées de 50 ans et + ainsi qu'une proportion plus faible des 20-24 ans. Au regard des indicateurs démographiques, la population d'Onhaye est considérée comme vieillissante.

Le logement

En 2019, le parc immobilier d'Onhaye compte environ 1 900 bâtiments, soit une augmentation relative de 9,5 % depuis 1995. Relativement ancien, la commune dispose d'une majorité de bâtiments érigés avant 1900.

Programme Communal de Développement Rural

Résumé

Concernant les permis d'urbanisme, le nombre moyen de permis de rénovation est supérieur au nombre de permis de bâtir octroyés pour la construction d'un bâtiment résidentiel.

L'économie et l'emploi

En 2018, la commune comptabilise 280 entreprises, soit une augmentation relative de 25 % depuis 2008, pour deux grands secteurs d'activité : les domaines de la construction et de l'agriculture, de la sylviculture et la pêche.

Onhaye compte plus de 1000 travailleurs salariés, dans les domaines de l'administration, la défense, l'enseignement, la santé et le social, et du commerce, des transports et de l'Horeca. Elle compta 361 indépendants en 2022, avec une légère surreprésentation des professions libérales.

La commune ne dispose pas à ce jour de parc d'activité économique. Un projet d'aménagement d'une zone d'activité économique de 8 hectares à Anthée est actuellement en cours.

La commune dispose d'une Agence Locale pour l'Emploi, offrant des emplois occasionnels et un accompagnement pour les personnes éprouvant des difficultés sur le marché du travail.

Tourisme

Aux côtés de 12 autres communes, Onhaye fait partie de la Maison du Tourisme de la Vallée de la Meuse Namur-Dinant « Explore Meuse ». La commune est située à proximité de pôles touristiques importants, à savoir Dinant ou Maredsous.

Elle compte une vingtaine de structures d'hébergement (hôtel, campings, gîtes, chambres d'hôtes) sur l'ensemble des villages, spécialement à Falaën, qui a obtenu le label « Les Plus Beaux Villages de Wallonie ».

En 2019, Onhaye s'est vue obtenir le label « Commune pédestre ».

En 2014, Onhaye compte 3 950 arrivées et 7 101 nuitées. La majorité d'entre elles sont réalisées par des touristes belges. Par rapport à 2007, le nombre d'arrivées a augmenté (+35,8 %) tandis que le nombre de nuitées a diminué (-13 %).

Agriculture

La Surface Agricole Utilisée (SAU) a diminué de 7% depuis les années 2000.

Le territoire communal détient 49 exploitations agricoles. Depuis 2000, l'évolution du nombre d'exploitations est à la baisse (-32%). Néanmoins, depuis 2012, la commune voit une stabilisation de celles-ci.

En 2010, près de ¾ des exploitants agricoles sont âgés entre 35 et 64 ans.

Le PST 2018-2024 prévoit de « développer la promotion de la vente directe des produits locaux et artisanaux du territoire » en organisant des marchés locaux et en favorisant l'approvisionnement local en restauration collective.

Mobilité

Concernant la mobilité, la commune d'Onhaye est traversée par la N97, qui permet de relier en 10 minutes à l'autoroute E411 allant de Namur à Luxembourg. La commune ne dispose pas d'infrastructure ferroviaire à ce jour. Les gares les plus proches sont Dinant (6 km) et Ciney (22 km).

Aménagement du territoire

La Commune dispose d'une Commission consultative d'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la mobilité.

Les zones non-urbanisables représentent 91% du territoire communal ; les surfaces forestières s'élèvent à environ 24% et les surfaces agricoles à 65%.

La commune d'Onhaye dispose depuis 2019 d'un Schéma d'Orientation Local visant la nouvelle zone d'activité économique à Anthée.

Les villages et hameaux d'Anthée, Falaën, Serville, Weillen, Miavoye, Fter et Ostemerée sont soumis au RGBSR.

Equipements

La commune d'Onhaye fait partie du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de la Meuse Amont et Oise. L'assainissement des eaux usées est géré par l'INASEP.

Il y a deux stations d'épuration au sein de la commune, un nouveau projet de station d'épuration à Anthée a été approuvé.

Les services

La commune compte quelques commerces de proximité (boulangerie, boucherie-charcuterie, surface alimentaire) et des commerces plus spécifiques tels que des magasins de matériels/outillages agricole et horticole.

D'autres services sont aussi disponibles sur le territoire communal ; 4 implantations scolaires, divers services sociaux (dont un CPAS), BPost, la Police, un Service Incendie.

Ensuite, le PST 2018-2024 a permis de créer une maison communautaire médicale.

La culture, le sport et les loisirs

Plusieurs salles communales sont présentes sur tout le territoire communal. Un complexe sportif et associatif a été aménagé, financé par l'ancienne opération de développement rural.

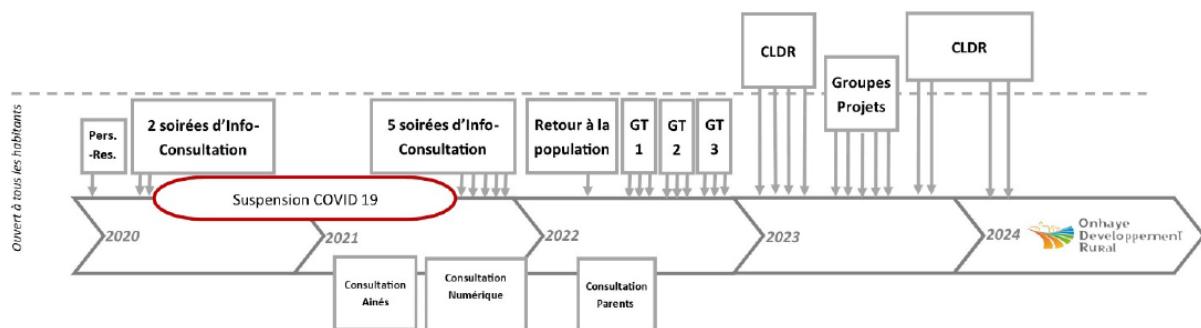
Onhaye dispose d'une bibliothèque communale « La Bibi » à Falaën.

La commune compte plusieurs associations, proposant diverses activités (sportive, culturelle).

Partie 2 : Résultats de la participation de la population

La participation citoyenne pour ce second PCDR a commencé dès 2020 avec la consultation des personnes-ressources et la mise en place de soirées d'info-consultation. Ces soirées, bien qu'entamées, devront malheureusement être plusieurs fois postposées suite à la crise COVID de mars 2020. A la suite de cela, 9 réunions de groupe de travail (GT) se sont déroulées, autour de 3 grandes thématiques (3 réunions par groupe de travail). Début 2023, il y a eu une dissolution de l'ancienne CLDR et la désignation de nouveaux membres.

Au terme de plusieurs réunions visant à discuter de la stratégie de développement, des priorités et des fiches-projets, la CLDR a approuvé à l'unanimité l'avant-projet de PCDR et le projet à solliciter en 1^{ère} demande de convention DR en avril 2024.



L'implication citoyenne de ce PCDR a été divisé en plusieurs étapes :



La nouvelle CLDR était composée de 28 membres, dont 6 issus du Conseil Communal. Au niveau de la présence de la CLDR aux différentes réunions, entre 16 et 23 membres étaient présents à chaque fois (exception le 07/11/2023 avec 11 personnes).

Synthèse du processus : phases clés

Rencontre des personnes ressources

Les agents de la FRW ont organisé des rencontres individuelles avec une série de témoins privilégiés.

Réunion d'information et de consultation

Un des objectifs de ces rencontres était de faire (re)découvrir à la population une politique de développement pour leur commune basée sur la participation citoyenne, et de les amener à s'exprimer sur leur village et leur commune afin de récolter un maximum d'avis sur l'ensemble des domaines qui constituent la vie de la



Consultation de publics cibles

Plusieurs publics-cibles ont été consulté ; ceux n'ayant pas eu la possibilité de se rendre aux réunions (questionnaire en ligne), une consultation des aînés via une enquête réalisée par le CCCA et une consultation des parents d'élcoliers via la plateforme de l'école.

Retour à la population

45 personnes étaient présentes à la réunion

Groupes de Travail thématiques

Comment garder des villages dynamiques, attractifs et conviviaux ?

Comment impulser une dynamique de transition sur le territoire de la commune d'Onhaye ?

Comment concilier développement et préservation du cadre de vie rural et de qualité ?

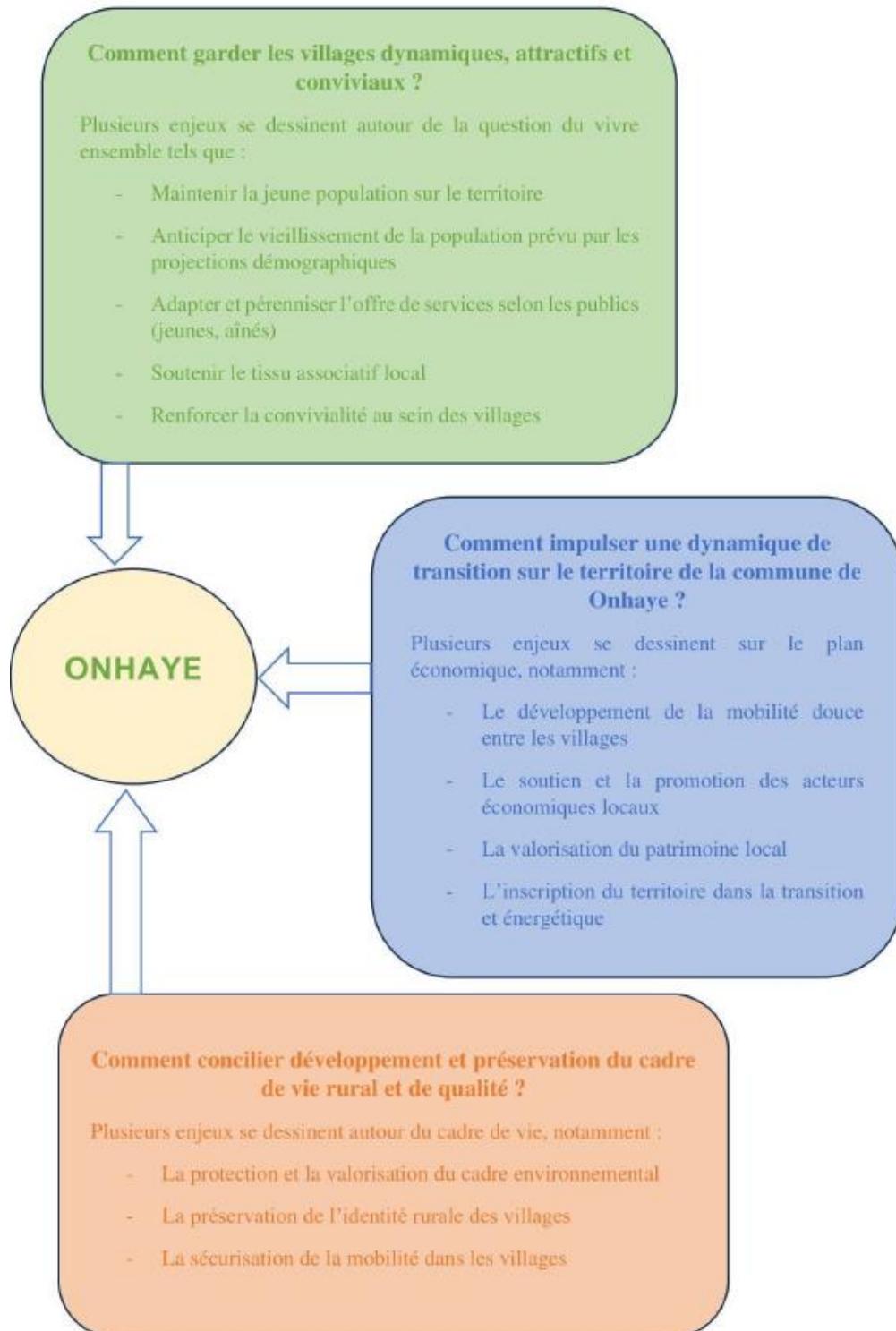
CLDR

Appel à candidatures, mise en place, priorisation et approbation des différentes parties du PCDR.

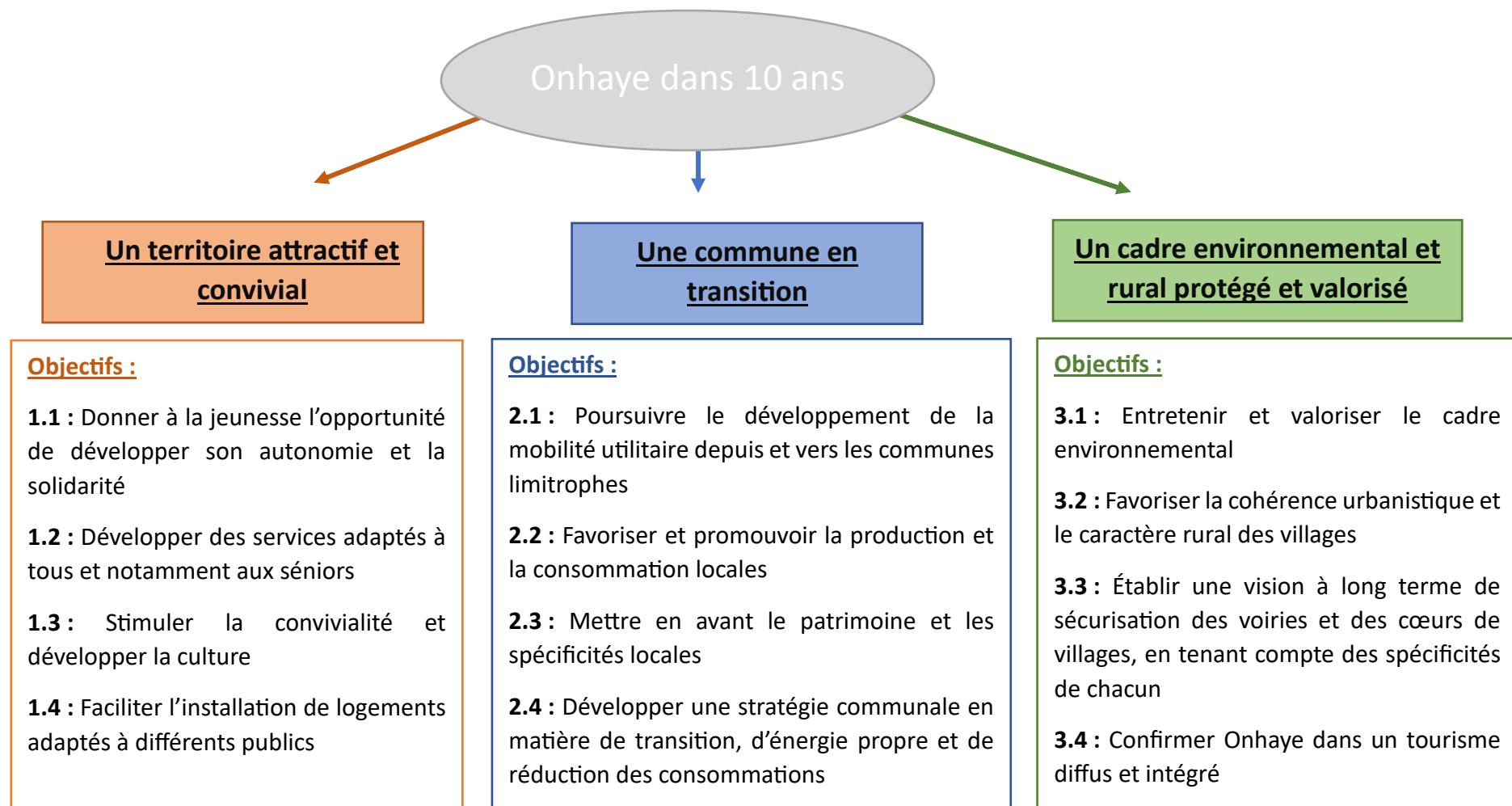


Partie 3 : Diagnostic partagé

Le diagnostic partagé, résultant de la confrontation des parties 1 et 2, a permis de mettre en évidence différents enjeux. Ces enjeux s'organisent autour de 3 grandes questions centrales.



Partie 4 : Objectifs de développement



Partie 5 : Projets

Sur base du travail de priorisation et d'approfondissement des différentes fiches-projets de la CLDR, des fiches ont été rédigées.

Les différents projets sont classés en quatre lots en fonction de la priorité donnée par la CLDR :

- Le lot 0 reprend les projets ou actions en cours ou initiés par la commune pendant la consultation de la population menée dans le cadre de l'opération de développement rural.
- Le lot 1 reprend les projets prioritaires dont la réalisation est prévue dans les trois premières années de la mise en œuvre du PCDR. On y retrouve 5 projets matériels et 1 projet immatériel
- Le lot 2 comprend les projets dont la réalisation est prévue entre la 4ème et la 6ème année de mise en œuvre du PCDR. On y retrouve 4 projets matériels et 5 projets immatériels.
- Le lot 3 énonce les autres projets à mettre en œuvre à plus long terme. On y retrouve 10 projets matériels et 11 projets immatériels

Ci-après le résumé des projets du lot 1.

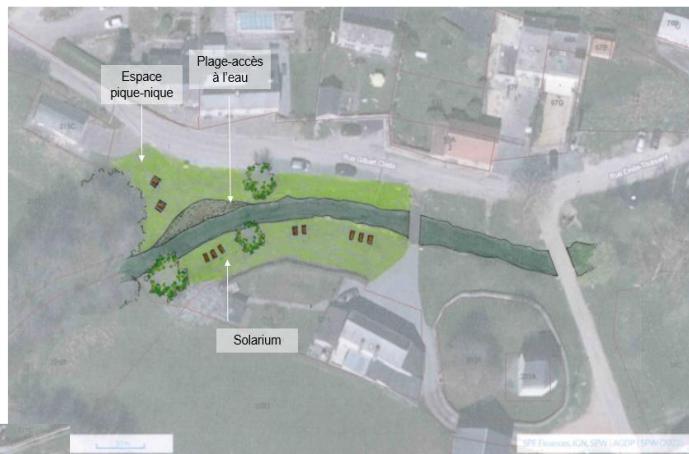
Les projets matériels du lot 1 sont :

1. Aménagement (et embellissement) de petits espaces de convivialité dans différents villages

L'objectif du projet est de créer ou d'embellir des espaces de loisirs devenant ainsi un support de cohésion sociale au sein des villages ciblés.

Six espaces de convivialité seront créés dans les villages suivants :

- **Serville** : le projet prévoit un espace de détente autour du cours d'eau « le Flavion », avec une aire de pique-nique, une petite plage et un espace solarium/détente ;



-Falaën : autour de l'ancien terrain de balle pelote, un espace convivial composé d'une aire de jeux et de pique-nique ;

- **Sommière** : une grande partie du site est maintenue en parking mais un réaménagement autour est prévu pour y placer quelques bancs, une aire de pique-nique et une petite halle ;



- **Weillen** : réaménagement du site en conservant les espaces de jeux déjà présents. Le projet prévoit de créer une aire de pique-nique/barbecue, une aire de détente, des buttes pédagogiques et un espace sans relief pour y installer un terrain de foot et à l'occasion un chapiteau ;



- **Gérin** : création de deux espaces de convivialité.

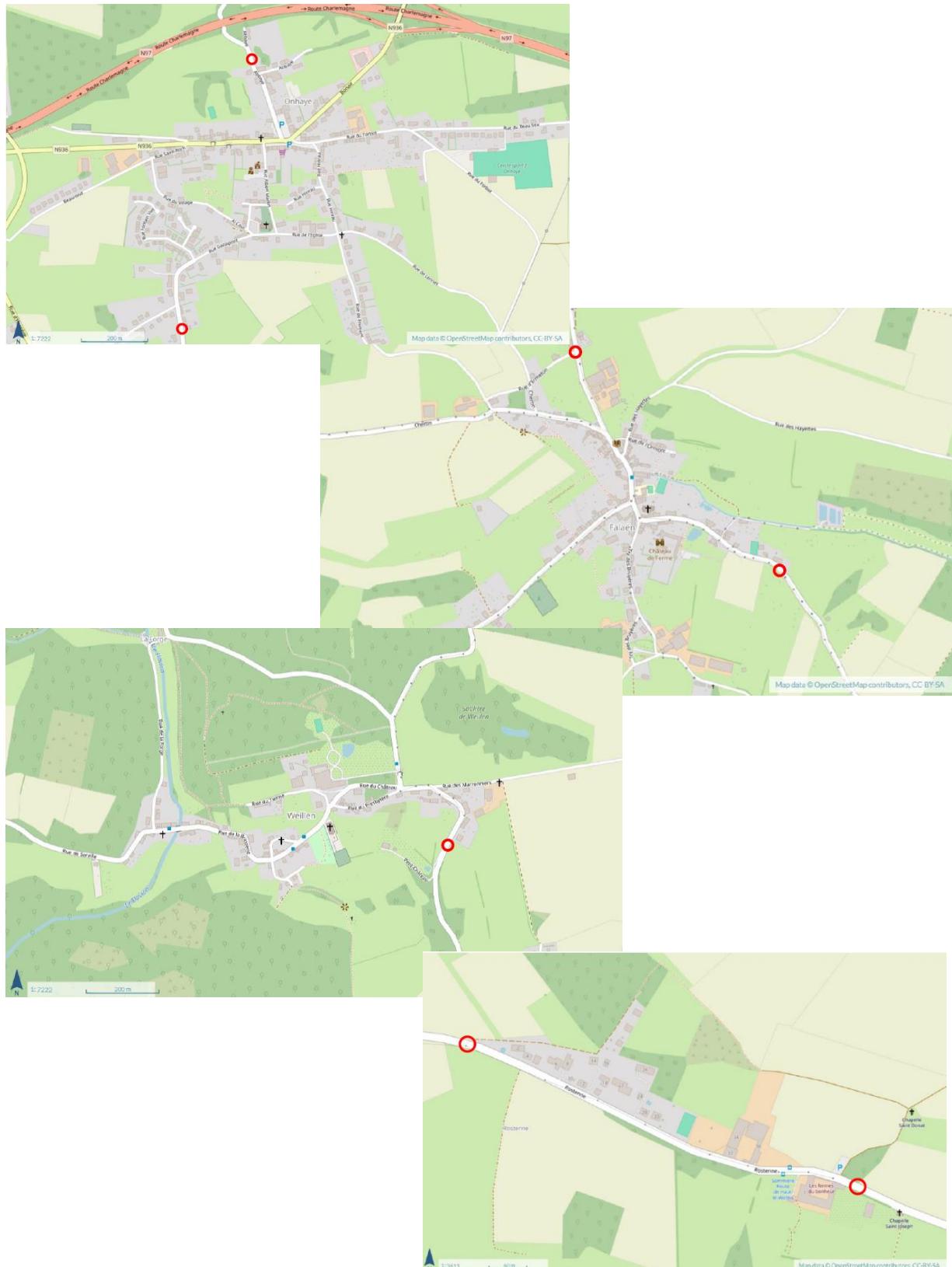
Premièrement, installation d'une zone de jeux, de bancs, plantation de massifs bas et modification du revêtement du sol à la « Chapelle ».



Deuxièmement, aménagement d'un espace de parking, changement de revêtement, installation de bancs et d'un nouveau panier de basket, plantation de massifs bas au niveau de la place « Su l'Wez ».

2. Aménagements sécuritaires et identitaires des entrées de village

Le projet consiste à aménager et sécuriser les entrées de villages de la commune notamment ; Onhaye, Falaën, Weillen et Rostenne, à certains endroits particuliers ;



3. Aménagement de la place d'Ostemerée

La voirie qui traverse le hameau d'Ostemerée n'est actuellement pas calibrer ce qui la rend très large. Le projet prévoit de recalibrer la voirie afin de déterminer l'espace dédié aux véhicules de l'espace dédié aux piétons, afin de rendre cette place plus sécurisée et plus conviviale avec notamment des zones de plantations, des bancs, une aire de pique-nique et des pompes à eaux. Cet espace permettra de recréer un cœur de village.



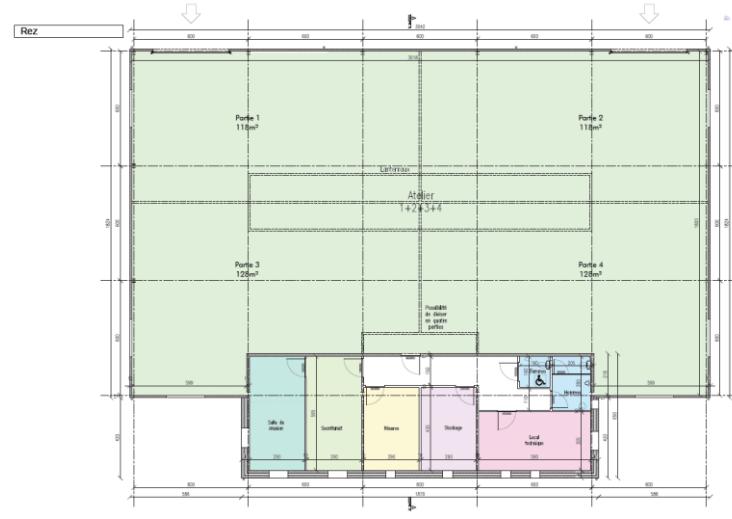
4. Construction d'une maison rurale à Onhaye

Le projet consiste à construire une maison rurale à Onhaye de grande capacité. Cette maison rurale sera une infrastructure communale polyvalente, destinée à accueillir des activités associatives, sociales, culturelles ou festives, initiées par des habitants et/ou des associations locales. Il s'agit d'une nouvelle construction annexée au bâtiment existant.



5. Crédit d'un atelier rural

Il s'agit d'une nouvelle construction sur un terrain vierge. La planification des travaux sera à réaliser par l'auteur de projet désigné. L'auteur de PCDR a envisagé l'esquisse suivante avec une grande surface modulable et pouvant être divisée en deux parties, accompagnée d'un petit volume comprenant des locaux pouvant être partagés telle qu'une salle de réunion/kitchenette, un espace secrétariat, une réserve et un espace de stockage, un local technique et des sanitaires.



Le projet immatériel du lot 1 est :

- 1. Mise en place d'outils urbanistiques dont prioritairement un schéma de développement communal** : le projet consiste principalement en la réalisation d'un schéma de développement communal, outil d'aménagement du territoire. Parallèlement, d'autres outils pourront être mis en avant (Guide Communal d'Urbanisme, ...).